

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	755 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROTY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
56137372	14/02/2024	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 065 043,86									
1641 Emprunts en euros (total)					19 065 043,86									
00020006819 ACHAT BUREAU SDIF	Crédit Mutuel	30/11/2021	31/12/2021	31/01/2022	400 000,00	F	FIXE	0,650	0,670		T	P	O	A-1
00020006820 SOURCE AIN (900220)	Crédit Mutuel	12/07/2022	31/10/2022	31/10/2022	300 000,00	F	FIXE	1,270	1,281		T	X Libre	O	A-1
08745229 NUMERIQUE (65017006)	BANQUE POPULAIRE	16/02/2017	16/05/2017	12/08/2017	1 500 000,00	F	FIXE	1,240	1,245		T	C	O	A-1
08850105 BAT MBFC (9002001)	BANQUE POPULAIRE	15/07/2020	15/11/2020	26/02/2021	477 000,00	F	FIXE	0,550	0,549		T	C	O	A-1
08902723 DST RELANCE 2021 (900)	BANQUE POPULAIRE	14/12/2021	17/12/2021	17/06/2022	1 400 000,00	F	FIXE	0,730	0,738		S	C	O	A-1
08904892 MAISON DE SANTE CHAMP	BANQUE POPULAIRE	31/12/2021	18/07/2022	18/07/2023	1 400 000,00	F	FIXE	0,760	0,768		S	C	O	A-1
08909512 COMPLMT TVX BAT KEYST	BANQUE POPULAIRE	07/03/2022	24/06/2022	24/09/2022	420 000,00	F	FIXE	0,890	0,893		T	P	O	A-1
08921329 DST RELANCE N 2 (9002)	BANQUE POPULAIRE	07/07/2022	21/07/2022	21/01/2023	700 000,00	F	FIXE	1,600	1,617		S	C	O	A-1
08922092 SOUDO METAL (9002202)	BANQUE POPULAIRE	07/07/2022	21/07/2022	21/01/2023	700 000,00	F	FIXE	1,540	1,559		S	P	O	A-1
187742G/5150137 CONSTRUCTION	Caisse d'Epargne	13/10/2021	25/01/2022	25/04/2022	2 500 000,00	F	FIXE	0,640	0,643		T	P	O	A-1
20444802 GS MIGNO (65017003)	Crédit Mutuel	26/08/2011	01/01/2017	31/03/2017	301 089,66	F	FIXE	3,850	3,911		T	P	O	A-1
20444804 GS MIGNO (65017004)	Crédit Mutuel	01/12/2015	01/01/2017	31/03/2017	20 179,04	F	FIXE	1,400	1,409		T	P	O	A-1
3258960 GS DU PLATEAU (650190)	Caisse d'Epargne	09/10/2007	10/10/2007	05/10/2008	540 000,00	F	FIXE	4,240	4,246		A	P	O	A-1
5077078 (65016001)	Caisse des Dépôts et Consignation	08/01/2015	01/08/2016	01/11/2016	600 000,00	V	LIVRETA	3,000	1,841		T	P	O	A-1
5141417 GS BVD (65016002)	Caisse des Dépôts et Consignation	22/06/2016	01/07/2016	01/07/2017	589 590,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	O	A-1
5510697 BAT CUINET (65018001)	Caisse d'Epargne	18/01/2018	25/01/2018	25/02/2018	300 000,00	F	FIXE	0,560	0,587		M	P	O	A-1
5549048 NUMERIQUE (65018003)	Caisse d'Epargne	10/04/2018	05/04/2020	25/07/2020	1 350 000,00	F	FIXE	1,740	1,760		T	C	O	A-1
5834021 Bâtiment ARTICA (65019)	Caisse d'Epargne	21/11/2019	05/12/2019	25/03/2020	495 000,00	F	FIXE	0,400	0,417		T	P	O	A-1
9456508 BAT MOREL (65014002)	Caisse d'Epargne	10/10/2014	15/10/2014	25/01/2015	350 000,00	F	FIXE	2,010	2,060		T	P	O	A-1
9456556 JOUEF (65014001)	Caisse d'Epargne	13/10/2014	16/10/2014	25/01/2015	550 000,00	F	FIXE	2,190	2,236		T	P	O	A-1
9546948 MAISON SANTE NOZEROY (Caisse d'Epargne	05/05/2015	15/05/2015	15/01/2016	509 000,00	F	FIXE	1,890	1,889		A	P	O	A-1
9643012 GS CROT RACHET JOUEF M	Caisse d'Epargne	05/07/2019	25/10/2015	05/01/2016	1 157 955,00	F	FIXE	1,740	1,776		A	P	O	A-1



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)			Profil d'amortissement (7)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MONS17053EUR GS MIGNO (6501700)	Caisse Française de Financement Local	07/07/2011	01/01/2017	01/11/2017	105 230,16	F	FIXE	2,610	2,328		T	P	O	A-1
MONS17625EUR CENTRE AQUATIQUE	La Banque Postale	01/12/2014	13/01/2015	01/05/2015	2 400 000,00	F	FIXE	2,370	2,409		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 065 043,86									

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		13 760 760,43				1 084 999,87	176 447,13	0,00	41 694,10	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		13 760 760,43				1 084 999,87	176 447,13	0,00	41 694,10	
00020006819 ACHAT BUREAU SDIF	N	0,00	A-1	348 891,15	12,83	F	FIXE	0,650	25 804,46	2 204,98	0,00	353,82
00020006820 SOURCE AIN (900220	N	0,00	A-1	300 000,00	1,58	F	FIXE	1,270	0,00	3 810,00	0,00	641,90
08745229 NUMERIQUE (65017006)	N	0,00	A-1	1 110 000,00	18,36	F	FIXE	1,240	60 000,00	13 485,00	0,00	1 769,02
08850105 BAT MBFC (9002001)	N	0,00	A-1	381 600,00	11,90	F	FIXE	0,550	31 800,00	2 033,22	0,00	188,21
08902723 DST RELANCE 2021 (900	N	0,00	A-1	1 260 000,00	17,96	F	FIXE	0,730	70 000,00	9 070,25	0,00	357,98
08904892 MAISON DE SANTE CHAMP	N	0,00	A-1	1 365 000,00	19,05	F	FIXE	0,760	70 000,00	10 241,00	0,00	4 466,34
08909512 COMPLMT TVX BAT KEYST	N	0,00	A-1	387 509,55	16,48	F	FIXE	0,890	21 902,24	3 375,88	0,00	72,31
08921329 DST RELANCE N 2 (9002	N	0,00	A-1	665 000,00	18,56	F	FIXE	1,600	35 000,00	10 500,00	0,00	4 492,17
08922092 SOUDO METAL (9002202)	N	0,00	A-1	658 176,96	13,56	F	FIXE	1,540	42 469,60	9 973,04	0,00	4 225,63
187742G/5150137 CONSTRUCTION	N	0,00	A-1	2 269 376,91	16,07	F	FIXE	0,640	132 948,05	14 205,35	0,00	2 526,56
20444802 GS MIGNO (65017003)	N	0,00	A-1	96 592,40	2,75	F	FIXE	3,850	33 952,88	3 232,52	0,00	6,70
20444804 GS MIGNO (65017004)	N	0,00	A-1	10 582,79	7,00	F	FIXE	1,400	1 449,15	140,57	0,00	0,36
3258960 GS DU PLATEAU (650190	N	0,00	A-1	146 483,09	3,76	F	FIXE	4,240	34 372,26	6 210,88	0,00	1 146,05
5077078 (65016001)	N	0,00	A-1	422 111,95	12,58	V	LIVRETA	4,000	27 666,06	16 230,57	0,00	2 577,01
5141417 GS BVD (65016002)	N	0,00	A-1	383 233,50	12,50	F	FIXE	0,000	29 479,50	0,00	0,00	0,00
5510697 BAT CUINET (65018001)	N	0,00	A-1	79 423,69	2,07	F	FIXE	0,560	38 007,68	347,32	0,00	4,36
5549048 NUMERIQUE (65018003)	N	0,00	A-1	1 161 000,00	21,32	F	FIXE	1,740	54 000,00	19 849,05	0,00	3 559,25
5834021 Bâtiment ARTICA (65019	N	0,00	A-1	332 631,61	7,98	F	FIXE	0,400	40 999,44	1 269,08	0,00	22,68
9456508 BAT MOREL (65014002)	N	0,00	A-1	95 545,30	2,82	F	FIXE	2,010	31 212,13	1 686,19	0,00	238,94
9456556 JOUEF (65014001)	N	0,00	A-1	241 811,15	5,82	F	FIXE	2,190	38 133,76	4 983,92	0,00	824,23
9546948 MAISON SANTE NOZEROY (N	0,00	A-1	253 770,73	6,04	F	FIXE	1,890	34 248,72	4 796,27	0,00	3 990,27
9643012 GS CROT RACHET JOUEF M	N	0,00	A-1	407 214,77	3,01	F	FIXE	1,740	99 184,82	7 085,54	0,00	5 301,15
MON517053EUR GS MIGNO (6501700	N	0,00	A-1	34 804,88	2,58	F	FIXE	2,610	12 369,12	788,00	0,00	97,06
MON517625EUR CENTRE AQUATIQUE	N	0,00	A-1	1 350 000,00	11,08	F	FIXE	2,370	120 000,00	30 928,50	0,00	4 832,10
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		13 760 760,43					1 084 999,87	176 447,13	0,00	41 694,10

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 760 760,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROTY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2020-12-21
	Catégories de biens amortis		
L	FRAIS LIES AUX DOCT URBANISME	10	21/12/2020
L	FRAIS D ETUDES	5	21/12/2020
L	FRAIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5	21/12/2020
L	FRAIS D INSERTION	5	21/12/2020
L	ETAT BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	ETAT BATIMENT ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	ETAT PROJET INFRA INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	REGION BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	REGION BATIMENT ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	REGION PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	DEPARTEMENT BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	DEPARTEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	DPT SUBV EQUIP HAUT DEBIT - FIBRE - NUMERIQUE	40	21/12/2020
L	DPT SUBV EQUIP VELOURUTE	30	21/12/2020
L	DEPARTEMENT PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	COMMUNE GFP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	COMMUNE GFP BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	COMMUNE GFP PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	AUTRES COMMUNES BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	AUTRES COMMUNES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	AUTRES COMMUNES PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	GFP BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	GFP BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	GFP PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	C ECOLES BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	C ECOLES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	C ECOLES PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	CCAS BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020
L	CCAS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	21/12/2020
L	CCAS PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40	21/12/2020
L	EPCA BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5	21/12/2020



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROTY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	EPCA BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	EPCA PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	EPCI BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	EPCI BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	EPCI PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	AUTRES GFP BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	AUTRES GFP BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	AUTRES GFP PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	SNCF BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	SNCF BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	SNCF PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	SNCF RESEAU BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	SNCF RESEAU BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	SNCF RESEAU PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	AUTRES ETS BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	AUTRES ETS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	AUTRES ETS PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	ORGANISMES PUBL DIVERS BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	ORGANISMES PUBL DIVERS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	ORGANISMES PUBL DIVERS PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	SUB EQUIP PERS DROIT PRIVE BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	SUB EQUIP PERS DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	SUB EQUIP PERS DROIT PRIVE PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	SUB EQUIP EP SCOLAIRES BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	SUB EQUIP EP SCOLAIRES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	SUB EQUIP EP SCOLAIRES PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE EP ORG PUB BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE EP ORG PUB BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE EP ORG PUB PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE PERS PRIVE BIENS MOBILIER MATERIEL ET ETUDES	5 21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE PERS PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 21/12/2020
L	SUB EQUIP NATURE PERS PRIVE PROJETS INFRA ET INTERET NATIONAL	40 21/12/2020
L	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D INVESTISSEMENT	30 21/12/2020
L	CONCESSION DROITS SIMILAIRES (LOGICIEL, LICENCES)	5 21/12/2020
L	DROIT DE SUPERFICIE	5 21/12/2020
L	AUTRES IMMO INCORPORELLES EN MISE A DISPO	5 21/12/2020
L	AUTRES IMMO INCORPORELLES	5 21/12/2020
L	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	15 21/12/2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS	20 21/12/2020
L	BATIMENTS PRIVES IMMEUBLES DE RAPPORT	30 21/12/2020
L	AUTRES BATIMENTS PRIVES	30 21/12/2020
L	INSTAL GLE, AGCMT AMNGMT CONSTR BAT PUBLICS	15 21/12/2020
L	INSTAL GLE, AGCMT AMNGMT CONSTR BAT PRIVES	15 21/12/2020
L	CONSTRUCTION SUR SOLS D AUTRUI IMMEUBLE DE RAPPORT	30 21/12/2020
L	CONSTRUCTION SUR SOLS D AUTRUI DROITS DE SUPERFICIE	30 21/12/2020
L	CONSTRUCTION SUR SOLS D AUTRUI INSTAL GAL AGCMT AMNGT CONSTRUCTIONS	30 21/12/2020
L	MATERIEL ROULANT D INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	10 21/12/2020
L	AUTRES MAT ET OUTIL INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	5 21/12/2020
L	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE MATERIEL ROULANT	15 21/12/2020
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10 21/12/2020
L	AUTRES INSTL MAT ET OUTIL : APPAREIL DE LEVAGE ASCENSEUR	20 21/12/2020
L	AUTRES INSTL MAT ET OUTIL : AGT ET AMNGT MAT OU OUTILLAGE TECH	15 21/12/2020
L	AUTRES INSTL MAT ET OUTIL : OUTILLAGE INDUSTRIEL	10 21/12/2020
L	AUTRES INSTL MAT ET OUTIL : AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE	5 21/12/2020
L	IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRES MATERIEL TECHNIQUE	10 21/12/2020
L	IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRES INSTAL, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10 21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : MAT INFO SCOLAIRE	5 21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRE MAT INFORMATIQUE	5 21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : MAT BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	15 21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRE MAT BUREAU ET MOBILIER	15 21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : MATERIEL DE TELEPHONIE	10 21/12/2020
L	AUTRES IMMO AU TITRE DE MISE A DISPO : AUTRES	10 21/12/2020
L	INSTAL GAL, AGCMT ET AMNGT DIVERS	10 21/12/2020
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT NEUF	10 21/12/2020
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT OCCASION	5 21/12/2020
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5 21/12/2020
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE (SERVEUR ET EQUIPMT RESEAUX)	5 21/12/2020
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	15 21/12/2020
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	15 21/12/2020
L	MOBILIER URBAIN	10 21/12/2020
L	MATERIEL DE TELEPHONIE TEL FIXES	8 21/12/2020
L	MATERIEL DE TELEPHONIE TEL PORTABLES	2 21/12/2020
L	AUTRES IMMO : COFFRE FORT ARMOIRE FORTE	20 21/12/2020
L	AUTRES IMMO : AMNGT TOURISTIQUES	15 21/12/2020
L	AUTRES IMMO : SIGNALTIQUE, POTEAUX, PANNEAUX.	10 21/12/2020
L	AUTRES IMMO : MAT PHOTO, AUDIO, HIFI, VIDEO, GROS ELECTROMENAGER, AUTRES EQUIPEMENTS...	5 21/12/2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	AUTRES IMMO : PETIT ELECTROMENAGER, AUTRES	1 21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	10 21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRE INSTAL, MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUES	20 21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : INSTAL GAL, AGCMT ET AMNGT DIVERS	15 21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5 21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5 21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : MAT DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	15 21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	15 21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : MATERIEL DE TELEPHONIE	10 21/12/2020
L	IMMO RECU EN AFFECTATION : AUTRES IMMO	10 21/12/2020



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						B3.1
PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	5 453 352,00	6 133 705,20	224 030,40
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer-cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir							
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)		
Crédits-bails mobiliers						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits-bails immobiliers						224 030,40	5 453 352,00	244 826,00	363 769,60	154 369,60	325 369,60	5 045 370,40	6 133 705,20
Bâtiment industriel	2018	Sté Immo d'Eclesches	8	38 400,00	307 200,00	38 400,00	38 400,00	0,00	0,00	76 800,00	153 600,00		
Bâtiment industriel	2022	SPL MBFC	17	42 000,00	714 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	665 000,00	833 000,00		
Bâtiment industriel	2022	Soudo Metal	15	60 000,00	1 263 000,00	76 394,00	93 346,00	93 346,00	93 346,00	1 175 500,00	1 531 932,00		
Bâtiment industriel	2023	Délices du Soleil	18	83 630,40	3 169 152,00	88 032,00	190 023,60	19 023,60	190 023,60	3 128 070,40	3 615 173,20		
Total						224 030,40	5 453 352,00	244 826,00	363 769,60	154 369,60	325 369,60	5 045 370,40	6 133 705,20

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0.00
FONCTIONNEMENT (total)					0.00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17,00	4,07	21,07	5,00	18,00	23,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	6,00	0,00	6,00	0,00	6,00	6,00
Adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	0,00	0,22	0,22	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	4,00	1,15	5,15	1,00	5,00	6,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Attaché hors classe	A	0,00	0,90	0,90	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	1,80	4,80	0,00	5,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,00	2,62	11,62	5,00	8,00	13,00
Adjoint technique	C	4,00	0,80	4,80	1,00	4,00	5,00
Adjoint technique pincipal de 2eme classe	C	0,00	0,92	0,92	2,00	0,00	2,00
IngénieurPrincipal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,90	2,90	0,00	3,00	3,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Tehnicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
Aux de puer classe supérieur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Educateur Jeunes Enfants	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Puericultrice	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	507,30	507,30	0,00	74 285 631,77	74 285 631,77

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Chaîne exemple 3	A	0,00	507,30	507,30	0,00	74 285 631,77	74 285 631,77
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		44 466,70	0,00	44 466,70	155 000 000 000,00	0,00	155 000 000 000,00
Chaîne exemple 4	A	44 466,70	0,00	44 466,70	155 000 000 000,00	0,00	155 000 000 000,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		44 498,70	513,99	45 012,69	155 000 000 014,00	74 285 659,77	155 074 285 673,77

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				59 938 108,15		
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	460	0,00	A Conseillere en séjour	CDI
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	448	0,00	A Conseillere en séjour	CDI
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	448	0,00	A Agent d'accueil France service	CDI
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	448	0,00	A Conseillere en séjour	CDI
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	397	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif ppal de 1ere classe	C	ADM	448	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	378	0,00	A agent de creche	CDI
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	A respnsable espaces France services	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	A Assistante de direction	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	A Responsable relations publiques	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-24	CDD
Attaché Principal	A	ADM	946	0,00	332-8-2°	CDD
Chaîne exemple 3	A	SP	Chaîne exemple 9	59 938 108,15	332-8-5° Chaîne exemple 6	A Chaîne exemple 9
Educateur Jeunes Enfants	A	MS	528	0,00	332-8-2°	CDD
Puericultrice	A	MS	518	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	513	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	500	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	500	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	A technicien randonnées et nordique	CDI
Technicien	B	TECH	500	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	638	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				59 938 108,15		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1^{er} : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2^{er} : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1^{er} : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2^{er} : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3^{er} : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4^{er} : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5^{er} : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6^{er} : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 - 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1 - 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 - 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	638 162,71	638 162,71
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 980 106,32	-1 980 106,32
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 455 812,13	1 455 812,13
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 455 812,13	1 455 812,13

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 480 000,00	1 480 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 010 592,96	4 010 592,96
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 986 405,09	3 986 405,09

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 480 000,00	1 480 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 450 000,00	1 450 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 450 000,00	1 450 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 000,00	30 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Atelier découpe	Atelier découpe	01/01/2012	11/12/2011	Atelier découpe
Bâtiment Le Jouef	Bâtiment Le Jouef	01/08/2014	21/07/2014	Bâtiment Le Jouef
Bâtiment CERD	Bâtiment CERD	01/08/2017	11/07/2017	Bâtiment CERD
Bâtiment industriel stockage	Bâtiment industriel stockage	01/08/2017	11/07/2017	Bâtiment industriel stockage
Bâtiment Cuinet	Bâtiment Cuinet	01/08/2017	11/07/2017	Bâtiment Cuinet
Bâtiment Morel	Bâtiment Morel	01/01/2018	20/12/2017	Bâtiment Morel
Bâtiment Gresset	Bâtiment Gresset	01/01/2018	20/12/2017	Bâtiment Gresset
Land Art Park	Land Art Park	01/08/2018	05/07/2018	Land Art Park
Plate forme bois et chaufferie bois	Plate forme bois et chaufferie bois	01/04/2019	26/03/2019	Plate forme bois et chaufferie bois
Cinéma	Cinéma	01/01/2020	05/11/2019	Cinéma
Micro crèche	Micro crèche	01/01/2023	17/11/2022	Micro crèche



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0.00
Dotations aux amortissements	0.00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0.00
Variation des provisions/transfert de charges	0.00
Autres produits et charges de gestion courante	0.00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0.00
Résultat financier	0.00
RESULTAT COURANT (5)	0.00
Résultat spécifique	0.00
RESULTAT NET (6)	0.00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



CTE CNES CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA - PRINCIPAL CNJ - BP - 2024

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Le Président, Clément PERNOT



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

